Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601790-20251215-DCM_2025_090-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2025/090

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025
Dûment convoquée le 8 décembre 2025

PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le lundi 15 décembre 2025 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pierrik NÉVANNEN, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : NÉVANNEN Pierrik, ÉVANO Jean-Claude, POTHIER Danièle, AULNETTE Jacques, GUÉHO Geneviève, DE CORSON Alain, LE NORCY Christophe, ARDEVEN Jean, LE NORCY Rozenn, LE SAUZE Lydia, BOUREAU Gaëlle, MORIN Johann, LIMA Pedro, KERVORGANT Fabienne, BABINOT Théo, MOËLO Jean-Yves, THUILIER Paul.

Étaient Absents : THOMAS Claude, CARLISI Valérie, QUÉFFELEC Élodie, CLOAREC Olivier, CLÉMENCE Mathieu, BASSO Clémentine, DRONVAL Marcel, MAERTENS Grégory, RAUDE Yannick, CARRÉ Sébastien.

Pouvoirs : CLÉMENCE Mathieu donne pouvoir à ÉVANO Jean-Claude

Secrétaire de séance : MORIN Johann

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 17
- représentés : 1
- votants : 18

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 111-1 à L. 115-16, L. 121-1 à L. 125-3, L. 311-1 à L. 314-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L. 411-1 à L. 411-6, L. 415-1 et L. 415-3 du Code Général de la Fonction Publique ;

VU le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le 1er juillet 2025 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2025, relatif à la suppression de cinq postes dans le cadre de leur transformation (création d'un nouvel emploi, nomination de l'agent puis suppression de l'ancien emploi devenu vacant) ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2025 relatif à la suppression d'un emploi vacant au sein des services culturels ;

VU la liste des lauréats admis à la promotion interne 2025 éditée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601790-20251215-DCM_2025_090-DE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, au sein du service administratif, relevant de la filière administrative, en catégorie C, à la suite de la nomination d'un agent sur le grade supérieur ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer deux emplois à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, au sein du Service Enfance Jeunesse, relevant de la filière animation, en catégorie C, à la suite de la nomination de deux agents sur le grade supérieur ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer un emploi à temps complet d'adjoint territorial d'animation, au sein du service ATSEM (école maternelle), relevant de la filière animation, en catégorie C, à la suite de la nomination d'un agent sur le grade supérieur ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer un emploi à temps complet d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, au sein du ATSEM (école maternelle), relevant de la filière médico-sociale, en catégorie C, à la suite de la nomination d'un agent dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise après admission de ce dernier à la promotion interne ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer un emploi vacant à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, au sein de l'espace Pierre de Grauw, relevant de la filière culturelle, en catégorie C, en tenant compte de la présence effective d'un personnel à temps non complet assurant déjà les missions du poste ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un emploi à temps complet de responsable du Pôle culturel, au sein des services culturels, ouvert en multigrades dans la filière culturelle, en catégorie B ou A, sur les trois grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, et sur les deux grades du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, afin d'anticiper le prochain départ en retraite de la responsable actuelle de la structure ;

Les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau des emplois est un outil de gestion des ressources humaines permettant de pourvoir aux besoins de la collectivité, en anticipant notamment le recrutement des personnels en fonction des besoins des services (possibilité d'ouverture des postes en multigrades, voire ouverture à plusieurs cadres d'emplois).

Le tableau des effectifs est un document budgétaire permettant de constater la réalité des effectifs de la collectivité, notamment les emplois non pourvus, les grades définitifs de recrutement, ainsi que le recours effectif à du personnel contractuel sur un emploi permanent le cas échéant.

Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modifications telles que la création de poste, la suppression de poste ou la modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste.

Il appartient au conseil municipal, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de procéder, par délibération, à la réalisation ou à la modification du tableau des effectifs de sa collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

SUPPRESSION d'un emploi de Chargé d'accueil au Point I et du secrétariat des associations, au sein du service administratif, à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière administrative, se rapportant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601790-20251215-DCM_2025_090-DE

SUPPRESSION d'un emploi de responsable adjoint du Service Enfance Jeunesse, au sein du service Enfance Jeunesse, à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière animation, se rapportant au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ;

SUPPRESSION d'un emploi d'animateur Enfance Jeunesse, au sein du service Enfance Jeunesse, à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière animation, se rapportant au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ;

SUPPRESSION d'un emploi d'ATSEM, au sein du service ATSEM (école maternelle), à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière animation, se rapportant au grade d'adjoint territorial d'animation ;

SUPPRESSION d'un emploi d'ATSEM, au sein du service ATSEM (école maternelle), à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière médico-sociale, se rapportant au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe ;

SUPPRESSION d'un emploi de médiateur culturel et chargé de communication, au sein de l'espace Pierre de Grauw, à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière culturelle, se rapportant au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe ;

CRÉATION d'un emploi de responsable du pôle culturel, à temps complet, ouvert en multigrades dans la filière culturelle, en catégorie B et A, sur les trois grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et sur les deux grades du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, sans réorganisation de service, à compter du 1er janvier 2025.

Le tableau des emplois et des effectifs est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la modification du tableau des emplois et des effectifs annexé à la présente délibération.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 15 décembre 2025

Le Maire,
Pierrik NÉVANNEN

MAIRIE DE PONT-SCORFF 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance,
Johann MORIN

Publié le 17 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 17 décembre 2025
Document exécutoire à compter du 17 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.